

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres
en exercice : 21
Nombre de membres
présents ou représentés : 17
Date de la convocation :
15 juin 2026

EXTRAIT n°43
Registre des Délibérations du
Conseil d'Administration
Séance du 29 juin 2026

L'An deux mille vingt six,
le 29 juin à 09 heures 00 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 15 juin 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président. empêché.

2026-D-7-1-2-43 Approbation de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025 et proposition d'affectation du résultat de l'Accueil de jour

Présents :

Madame BUSCAIL Maryline, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Monsieur DUPUY Jean, Monsieur MARCHIOL Lido, Madame VALETTE Brigitte, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel, Madame BARDOLS Geneviève, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Monsieur CIANCIA Jean-Jacques, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame LEVY Marie-Eliette, Madame MALOSSE Sylvie,

Procurations :

Madame MAERTEN Marie-Bernard à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Monsieur BAYLET Jean-Michel, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VÉSIN Stéphanie, Madame CONTANT Véronique,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.13
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : cias@cc-deuxrives.fr

2026-D-7-1-2-43**Objet : Approbation de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025 et proposition d'affectation du résultat de l'Accueil de jour***Service émetteur : Accueil de jour**Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS*

Monsieur le Président de séance présente au Conseil d'Administration l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Emploi ou Déficit	Ressources ou Excédent
<u>Pour information :</u> Résultat reporté (N-1) 2024 au compte 119 – « RAN déficitaire »	25 200,86 €			
Réalisation de l'exercice 2025	247 676,42 €	209 266,79 €		
Résultat de l'exercice 2025	38 409,63 €			
<u>Pour information :</u> Résultat cumulé 2025 au compte 119 – « RAN déficitaire »	63 610,49 €			

Le Président de séance PROPOSE d'imputer le déficit de fonctionnement de **38 409,63€** sur l'exercice 2026 :

- au compte 119 – « report à nouveau déficitaire » pour la totalité du déficit, soit **38 409,63 €**.

Le solde cumulé du compte 119 – « report à nouveau déficitaire » s'élève à **63 610,49€**.

Monsieur le Président de séance propose de communiquer au service compétent de l'ARS Occitanie l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2025 (ERRD) et la proposition d'affectation du résultat.

Le conseil d'Administration,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Approuve à l'unanimité l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2025 (ERRD) et la proposition d'affectation du résultat et propose de les communiquer au service compétent de l'ARS Occitanie.

AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou, en son absence, Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 29 juin 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du CIAS


Daniel ZANIN

Certifié exécutoire

Publié le **02 JUIL. 2026**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr